



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 22612

Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes exprimées par les porteurs d'emprunts russes concernant les modalités de mise en oeuvre du recensement ouvert depuis le 6 juillet dernier. En effet, le groupement national de défense des porteurs de titres russes (GNDPTR) qui a recensé plus de 3 000 variétés différentes de titres russes, s'interroge sur les critères qui permettront à la direction du Trésor public de décider lesquels ouvriront droit à une indemnisation et lesquels en seront exclus. Cette association s'inquiète à juste titre du manque de transparence de l'opération de recensement et de l'absence d'éléments de précaution exigés quant à l'origine des titres, ouvrant ainsi la porte à d'éventuelles revendications frauduleuses ou abusives. Il lui demande en conséquence de bien vouloir l'informer de l'avancement de ce recensement et des mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin d'en clarifier les règles.

Texte de la réponse

La direction générale de la comptabilité publique, qui met en oeuvre le recensement des porteurs de titres russes et des victimes de spoliation en Russie organisé jusqu'au 5 janvier 1999 au soir en application de l'article 73 de la loi du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, n'a pas établi de critères exhaustifs et restrictifs des titres qui peuvent être recensés, mais simplement transmis à ses agents une première liste indicative, afin de faciliter leurs travaux. Naturellement, les titres russes qui ne figurent pas sur cette liste sont également recensés. S'agissant de l'origine des titres, il reviendra au Parlement de déterminer si celle-ci doit être prise en compte dans le calcul de l'indemnisation. Il apparaît en tout état de cause très difficile à la majorité des porteurs de titres de prouver d'une manière incontestable quelle est l'origine de leurs titres, émis il y a plus de quatre-vingts ans. D'une manière générale, le recensement se déroule convenablement, grâce à la mobilisation sans faille des réseaux du Trésor public et de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer. La représentation nationale sera par ailleurs informée, dès que cela sera techniquement possible, des résultats chiffrés du recensement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Delattre](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22612

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6633

Réponse publiée le : 11 janvier 1999, page 210